

CONSEIL MUNICIPAL du 08 juin 2018

Présents : Gilles ARGAUD, Carine BURILLE, Hervé BUTTARD, Roger CHARVET, Nicolas CHENAL, Jean-Michel FERTIER, Dominique JANET-MAITRE, Jean-Claude MALECOT, Philippe QUEMART.

Excusés : Johnny MIRON.

ORDRE DU JOUR

1. Point budgétaire.
2. Assainissement secteur Est.
3. Contrat d'entretien et de déneigement des voiries communales.
4. Dénomination et numérotation des voies.
5. RPOS assainissement.
6. Questions diverses

1 – Point budgétaire.

Ce point budgétaire est opéré sur la base des liquidations comptables validées au cours des cinq premiers mois de l'exercice, ainsi que des notifications, reçues depuis le vote du budget primitif, concernant les différentes dotations dont la commune est attributaire.

Ce point confirme l'augmentation régulière des dépenses obligatoires liées aux procédures de gestion mutualisée, et si à l'heure actuelle, les pertes de recettes dues aux diverses évolutions de la fiscalité ne sont pas encore ressenties de manière trop sensible, Monsieur le Maire souligne la grande incertitude qui demeure quant à la pérennité du système de compensation mis, ou à mettre en place, afin d'équilibrer ces pertes, et notamment en ce qui concerne la disparition de la taxe d'habitation à l'horizon 2020.

2 – Assainissement secteur Est.

La consultation des entreprises pour l'attribution du marché de travaux relatif au raccordement vers le réseau d'assainissement collectif existant des hameaux de La Reveillère, La Brouve, Les Mathés, Les Fiolins a été lancée par avis d'appel public à la concurrence le 21 mars 2018. Au terme du délai de réception des offres en date du 17 avril 2018, cinq entreprises avaient déposé un dossier de candidature.

L'analyse des offres a été effectuée par le cabinet Profils Etude, maître d'œuvre du projet, sur la base des critères pondérés suivants : valeur technique de l'offre 60% - prix 40%. Une variante relative au matériau de la canalisation avait été suggérée dans le descriptif d'appel d'offre.

A l'issue de cette analyse le classement des candidatures s'établit comme suit :

Conclusion sur l'analyse des offres

	BORDEL TP	CUQUAT TP	PERINO SASSI	PETAUIT	GIROUD GARAMPON
Critère					
1/ Valeur technique	56,7	18,3	55,0	60,0	60,0
2/ Prix BASE PVC	28,50	40,00	22,21	10,84	22,17
3/ Prix VARIANTE PP	28,48	40,00	21,59	12,07	22,32
TOTAL Base PVC (Note /100)	85,17	58,33	77,21	70,84	82,17
Classement Base PVC	1	5	3	4	2
TOTAL Variante PP (Note /100)	85,15	58,33	76,59	72,07	82,32
Classement Variante PP	1	5	3	4	2

Après examen de l'analyse par la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal décide de retenir la solution de base (matériau PVC) proposée par l'entreprise **BORDEL TP** pour un montant total HT de **314 743,45 €**.

3 – Contrat d'entretien et de déneigement des voiries communales.

Suite à la cessation d'activité de l'entreprise partenaire historique de la commune pour la prestation de déneigement des voiries (hors RD 45 assurée par les services du Conseil Départemental 73), le conseil municipal avait été amené à recourir pour la saison 2017-2018 à une solution mise en place à l'automne à

titre de « dépannage » avec un autre prestataire. Dès lors que cette solution ne pouvait être reconduite pour des raisons logistiques, il convenait d'évaluer les différentes possibilités d'exécution de ce service pour les années à venir.

Dans cette optique, a notamment été étudiée avec l'assistance des services financiers du CD 73, l'hypothèse pour la commune d'acquérir et exploiter son propre matériel. Indépendamment des subventions envisageables pour une opération de ce type, il s'est avéré que cela conduirait à une augmentation importante du coût du service.

Dans ce contexte, il a été décidé de rechercher à nouveau un partenariat avec un prestataire extérieur et un accord a été trouvé avec l'entreprise Alpes Pôle TP qui dispose d'un support technique local.

4 – Dénomination et numérotation des voies.

Le plan d'adressage de la commune, devenu obligatoire en vue des modalités à venir de déploiement des réseaux et services publics (livraisons, secours, haut-débit numérique, géolocalisation,...) a été validé par le conseil municipal après prise en compte des remarques recueillies au cours de la consultation des habitants.

La charte suivante a été adoptée :

- Dénomination « **route** » pour les voies de transit, soit la RD 45 (**route de la Cluse** pour le tronçon Est et **route des Egaux** pour le tronçon Ouest) et **route des Buis** pour la voie de desserte directe vers Saint Pierre d'Entremont.
- Dénomination « **chemin** » pour les voies d'accès aux hameaux, soit : pour le secteur des Egaux : **Chemin des Arpines, Chemin des Bozons, Chemin des Guillermins, Chemin Sous les Murailles** ; ensuite, vers les Curiés : **Chemin du Moulin, Chemin des Curiés** ; puis : **Chemin des Rousses, Chemin au Guiers** ; vers le Chef-lieu : **Chemin du Cimetière, Chemin du Thimelet** puis plus bas **Chemin des Gants** ; en remontant vers les Burneys : **Chemin Morel**, puis **Chemin Sous la Cochette, Chemin des Perrucons, Chemin des Mathés, Chemin des Fiolins** et **Chemin de la Grive** ; enfin : **Chemin de la Brouve** et **Chemin des Cruz**.
- La numérotation retient le **système métrique** en partant du point initial de la voie, avec les numéros pairs à droite et impairs à gauche.

Le tableau d'adressage de la commune s'arrête ainsi à **22 voies et 183 numéros**. Une information personnalisée individuelle sera déployée auprès des habitants par les services de la Poste avec, à cette occasion, remise des plaques de numérotation.

5 – RPQS assainissement.

Le conseil municipal valide le rapport annuel du service assainissement : Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2017.

En ce qui concerne la tarification du service, inchangée depuis 2010, elle reste à 56 €/an pour la partie abonnement et 0.73 €/m³ consommé ; la redevance pour l'agence de l'eau s'élevait pour sa part en 2017 à 0.155 €/m³. Pour mémoire le prix moyen de l'assainissement à Corbel s'établit ainsi à 1.35 €/m³ (pour une consommation annuelle de 120 m³).

6 – Questions diverses : ~

Prochain conseil prévu le :

Vendredi 27 juillet 2018 à 20h30



LE MAIRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, is written over a horizontal line.